Nations Unies S/PRST/2000/19



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 mai 2000
Français
Original: anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 4148e séance du Conseil de sécurité, tenue le 31 mai 2000, au sujet de la question intitulée « La situation au Moyen-Orient », le Président a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

> « Concernant la résolution qui vient d'être adoptée sur le renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil de sécurité, la déclaration complémentaire suivante :
>
>> "Comme ont le sait, il est indiqué au paragraphe 11 du rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/2000/459) qu'en dépit du calme régnant actuellement dans le secteur Israël-Syrie, « la situation au Moyen-Orient demeure potentiellement dangereuse et risque de le rester tant que l'on ne sera pas parvenu à un règlement global couvrant tous les aspects du problème du Moyen-Orient ». Cette déclaration du Secrétaire général reflète le point de vue du Conseil de sécurité." »

00-45626 (F) 310500 310500